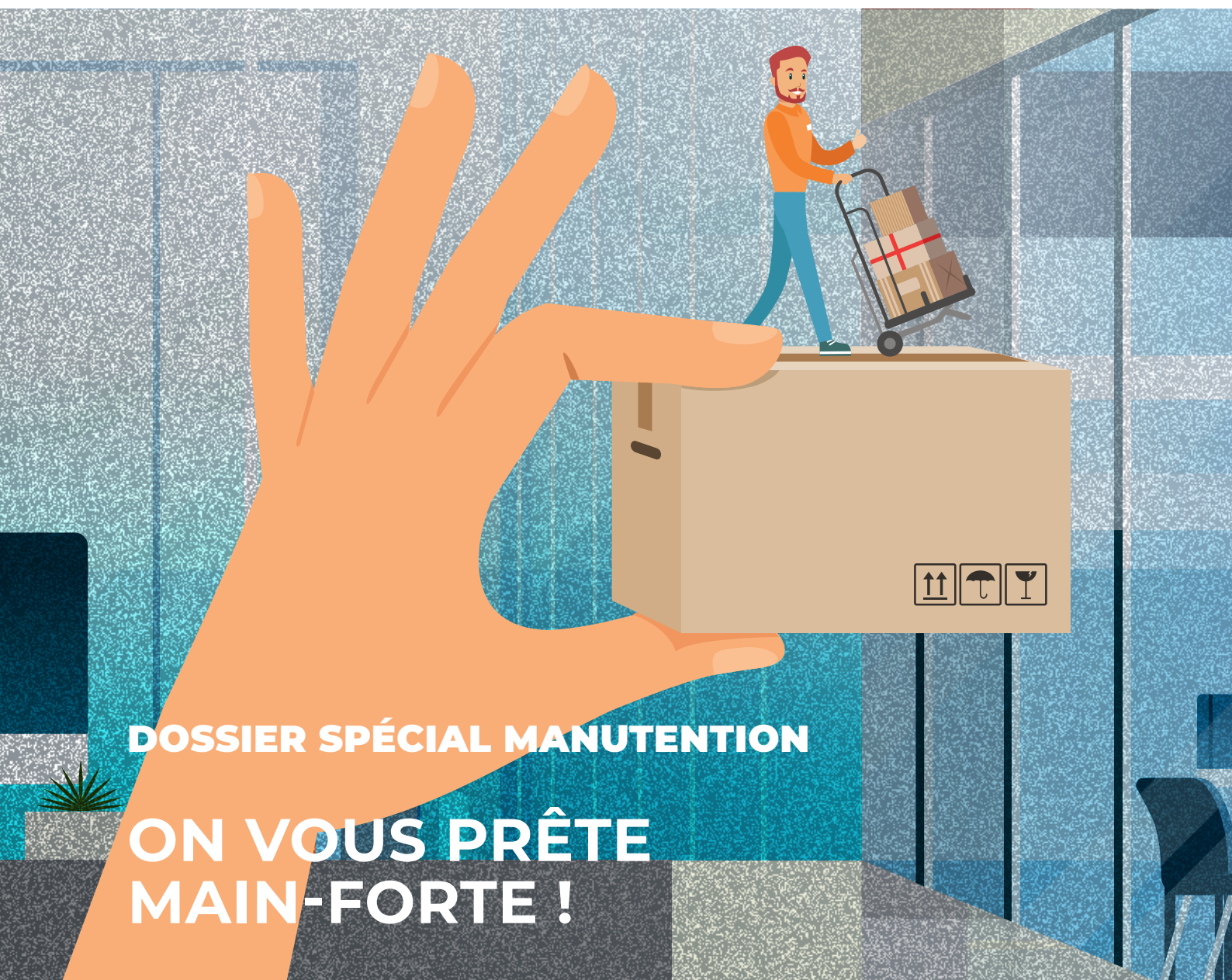


Culture PRÉVENTION

N°05
AVRIL
2019

L'INFO DES ACTEURS DE LA **SANTÉ AU TRAVAIL**



DOSSIER SPÉCIAL MANUTENTION

**ON VOUS PRÊTE
MAIN-FORTE !**

TMS
La « révolution »
par les appareils
de levage

RÉFORME
LECOCQ
50 propositions
et un appel

RETOUR SUR
les « speed-
consulting »
de l'AIPALS


aipals
la prévention en action

La proximité comme credo !



L'histoire de l'AIPALS a commencé il y a 60 ans, dans une ruelle de Montpellier, par la simple volonté d'un chef d'entreprise (Louis Menviel) de voir les salariés de sa bonneterie travailler dans de bonnes conditions... 60 ans plus tard, notre credo n'a pas changé ; c'est même notre ADN.

L'AIPALS revendique ce lien de proximité avec les employeurs et les travailleurs. Défendre cet ancrage territorial, c'est défendre un accompagnement de qualité et en toute confiance.

La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire (toxicologue, ergonomiste, psychologue, etc.) renforce cette proximité en nous déplaçant au cœur des entreprises.

Depuis l'année dernière, l'AIPALS a également aménagé un camion qui se déplace au plus près de nos adhérents pour dispenser des ateliers de prévention. En mars, nous avons décidé d'y organiser des « speed consulting » en le stationnant à proximité des entreprises. Le succès de cette opération nous conforte dans nos démarches.

L'accompagnement de la santé au travail ne peut se faire qu'en proximité ; c'est pourquoi nous sommes inquiets de la volonté d'étatiser notre métier en créant une superstructure qui manquerait d'adaptabilité et de réactivité. Oui au guichet unique, mais dans le respect des spécificités de chacun. **À l'AIPALS nous revendiquons du sur-mesure car chaque entreprise est unique.**

Pierre-François CANET
Président de l'AIPALS

R E S S O U R C E S

MANUTENTION MAIN-FORTE !

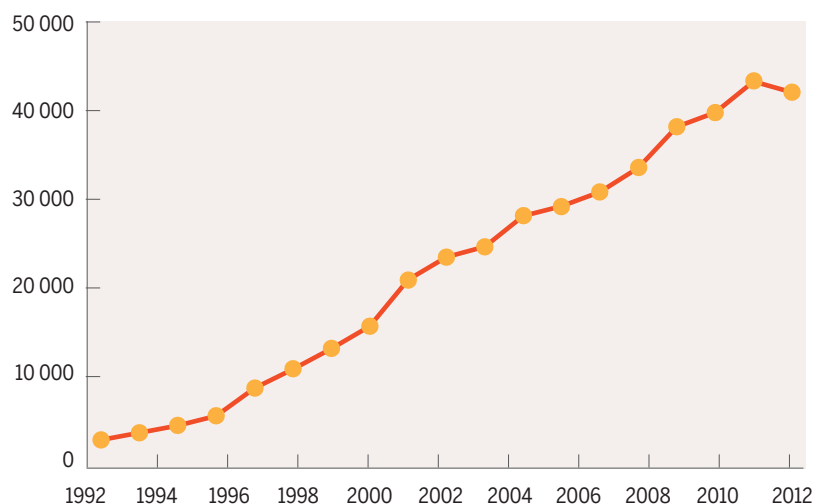
Les « troubles musculo-squelettiques » (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle et de très loin... Ils pèsent lourdement sur la performance de l'entreprise. Pourtant de nombreuses solutions existent !

« Le sujet est évoqué à quasiment toutes mes visites médicales. Il est rare de voir un salarié qui n'ait pas mal au dos, à l'épaule, au poignet ou des fourmis dans les bras », raconte le Dr Maria-Dolores Gonzalez, médecin du travail à l'AIPALS. Lombalgies, cervicalgies, syndrome du canal carpien ou de la coiffe du rotateur font partie du lot commun des maladies. Il faut dire que ce que l'on nomme les « troubles musculo-squelettiques » (TMS) représentent près de 90% des maladies professionnelles !

Le lien avec le travail est clairement établi. Mais le risque est plus complexe qu'il

n'y paraît. Il y a les causes évidentes : les mouvements de forces (pousser, tirer, hisser, tracter), la répétition fréquente du même geste, le travail en position statique, et bien sûr les mauvaises postures, les vibrations ou les chocs mécaniques.

« L'environnement peut aussi être un facteur aggravant comme le froid ou un éclairage inadapté à l'activité », précise l'ergonome de l'AIPALS, Vincente Vassallo. « Tout doit être pris en compte. Je pense à l'organisation, la gestion des flux, le rythme de travail, les horaires, les délais de réalisation,



Les TMS, reconnus maladies professionnelles, ne cessent d'augmenter
Source : CNAMTS

I : ON VOUS PRÊTE



etc. Mais je cherche aussi à savoir si le salarié s'épanouit dans son travail, s'il se sent reconnu. Cela a également de l'importance.»

Car les conséquences ont un impact tant pour le salarié, qui va souffrir et devoir s'arrêter au moins momentanément, que pour l'employeur qui doit faire face à des absences et peut-être même à une inaptitude. Les arrêts de travail engendrés par les TMS correspondent à plus de 31 millions de journées de travail perdues. De très nombreux secteurs sont concernés (transport, logistique, commerce), mais le premier est celui de la santé et notamment l'aide à domicile.

Pourtant des solutions existent. «Il n'y a pas de fatalisme en la matière. On peut tout le temps faire quelque chose !», insiste le Dr Maria-Dolores Gonzalez. «Cela va de conseils sur l'hygiène de vie, via notamment une activité physique adaptée, aux études de poste réalisées par notre ergonome,

en passant par le changement d'un matériel, l'achat de machines d'aide à la manutention ou des formations sur les gestes et postures.»

31 MILLIONS DE JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES

C'est ainsi qu'à Vailhauquès, au pied du pic Saint-Loup (nord de Montpellier), l'entreprise Ambulance Concorde, spécialisée dans le transport de personnes obèses, a investi dans du matériel spécifique pour soulager ses 22 ambulanciers. «Tous les jours nous devons fournir des efforts physiques», explique sa dirigeante, Martine Campagnet. «Nous avons acheté une chaise motorisée. Grâce à elle, une seule personne est capable de déplacer un patient de 200 kg et plus, de lui faire monter ou descendre les étages par les escaliers sans effort. Nous avons aussi fait l'acquisition, avec l'aide de la CARSAT d'un brancard motorisé qui s'adapte à la hauteur, d'un seul appui sur un

bouton. A l'arrivée dans l'ambulance, un bras de levage motorisé prend en charge ce brancard avec le patient.» À chaque étape, l'AIPALS a aidé au choix du matériel.

La chef d'entreprise veille aussi à organiser une rotation dans ses équipes afin de soulager les corps et les esprits. «Je n'ai pas des employés qui sont du genre à se plaindre. Mais je vois bien les efforts fournis. Alors, parfois je les affecte à la régulation ou à la conduite pour les économiser. Et puis, cela relance aussi leur intérêt pour le travail et développe leur polyvalence.»

Tout homme qui effectue des ports de charge supérieurs à 55 kg (sans aide mécanique) bénéficie d'un suivi individuel renforcé et fait donc l'objet d'une aptitude médicale.



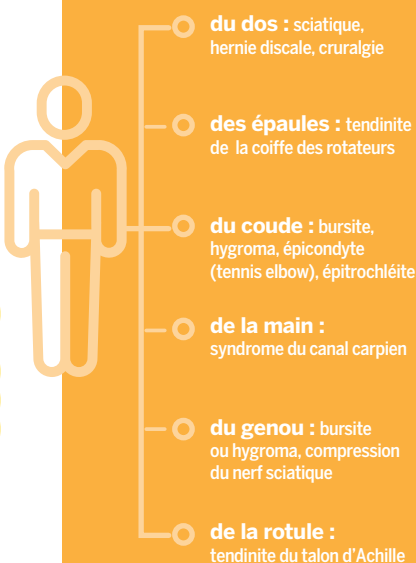
Car la meilleure arme reste la prévention ! Cela passe par des ateliers de prévention, comme celui de l'AIPALS sur les bons gestes et les bonnes postures à adopter. Mais il existe aussi le dispositif PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) qui forme pendant plusieurs jours.

A Montpellier, dans l'entreprise adaptée APF Entreprises 34, une sensibilisation «gestes et postures» est obligatoire pour tous les salariés, avec des piqûres de rappel régulières et une information spécifique dispensée à tous les nouveaux arrivants. «Le mot «adapter» fait partie de notre ADN», confie Céline Sauzeau, sa responsable QSE. «Il est hors de question que nos salariés, qui présentent déjà un handicap, puissent être abîmés par le travail !»

APF Entreprises 34 qui démantèle, notamment, des déchets électroniques et électriques et remanufacture des cartouches toner, a comme principe

15 pathologies reconnues

Les TMS sont responsables au niveau :



de réfléchir en amont à l'organisation de ses ateliers. «Nous le faisons avant même l'implantation de nos lignes de production», explique Arnaud Compan, technicien QSE. «Nous étudions les flux de production, le port de charges, les hauteurs, l'accessibilité, la lumière, etc. Nous sommes en train de le faire pour notre activité de montage/câblage afin de répondre à une nouvelle commande sur la fabrication de poste à braser (Bulane) et de télescope connecté (Vaonis).»

Sachant qu'au final, tous les deux l'assurent, l'entreprise a gagné en qualité de vie au travail, en performance et productivité, chiffres à l'appui. Par exemple, pour le démantèlement de compteurs électromécaniques ENEDIS, depuis la mise en place d'une machine sur-mesure, les volumes traités par jour ont doublé, alors que les ports de charge ont été divisés par deux et les gestes répétitifs par huit.

Trois questions à Vincente Vassallo, ergonome à l'AIPALS

L'ergonome fait du sur-mesure



En tant qu'ergonome, votre intervention en entreprise consiste à réaménager des postes de travail ?

Il ne s'agit pas que d'aménagement technique ; c'est plus complexe que cela. L'ergonomie touche à la biomécanique, à l'environnement, à l'organisation et aux aspects psychosociaux. C'est une discipline très riche, complexe et passionnante. Aucune intervention ne ressemble à une autre car les TMS sont multifactoriels. Chaque cas est unique et nos réponses sont sur-mesure.

Qui peut faire appel à vous ?

Dans 98% des cas, je suis missionnée par le médecin du travail qui a identifié une problématique avec le chef d'entreprise. Je prends alors rendez-vous avec lui pour bien identifier les problèmes et les attendus. Je prends des photos et vidéos sur place. Puis, dans un second temps, j'échange avec le ou les salariés. Je caractérise l'activité avec différents appareils de mesure, tant sur la luminosité, l'ambiance thermique, le bruit, les charges, la disposition des postes, etc. C'est à moi de recueillir un maximum d'informations. Au regard de chaque élément, j'identifie les facteurs potentiels de risques. Un rapport complet est envoyé au médecin et au dirigeant. Nous proposons des solutions à la fois techniques, organisationnelles et humaines et nous accompagnons les entreprises dans leur mise en œuvre.

Certains salariés et employeurs pensent que la douleur «fait partie» des métiers physiques. Que leur répondez-vous ?

L'effort fait partie du travail, pas la douleur. Surtout quand la posture contraignante peut être évitée. La prévention est la meilleure solution : la volonté de tous

doit être d'agir avant même la survenue de problèmes. J'insiste aussi sur le fait que tout le monde y trouve son compte : le salarié garde son capital santé et l'entreprise augmente sa performance, car un salarié heureux est un salarié investi !

«L'EFFORT FAIT PARTIE DU TRAVAIL, PAS LA DOULEUR ! LES POSTURES CONTRAIGNANTES PEUVENT ÊTRE ÉVITÉES ET LA MEILLEURE SOLUTION, C'EST LA PRÉVENTION.»

Les « troubles musculo-squelettiques » représentent **87%** des maladies professionnelles.

Depuis 2003, les TMS ont augmenté de **60%**.

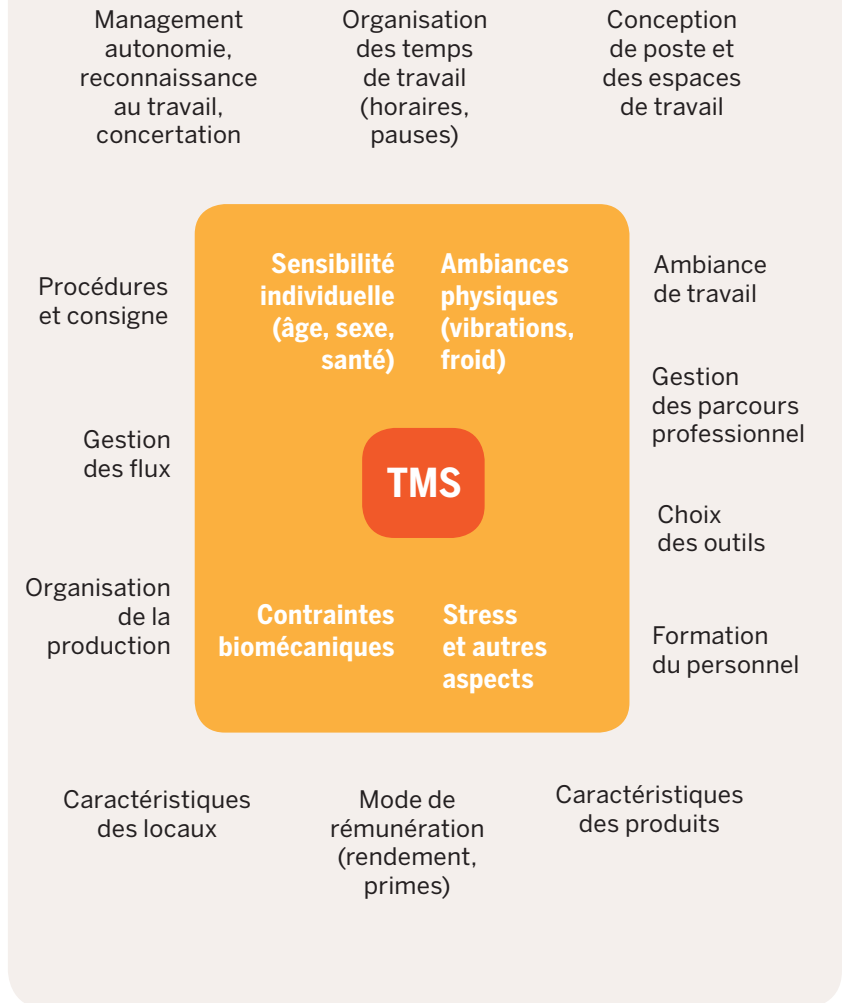
La moitié des accidents du travail liés aux TMS donnent lieu à un arrêt maladie.

Les arrêts de travail engendrés représentent plus de **31 millions** de journées de travail perdues.

Le coût moyen (soins + indemnités) d'un TMS est supérieur à **21 000 euros**.

Le coût est estimé à **1 milliard d'euros** de frais couverts par les cotisations entreprise.

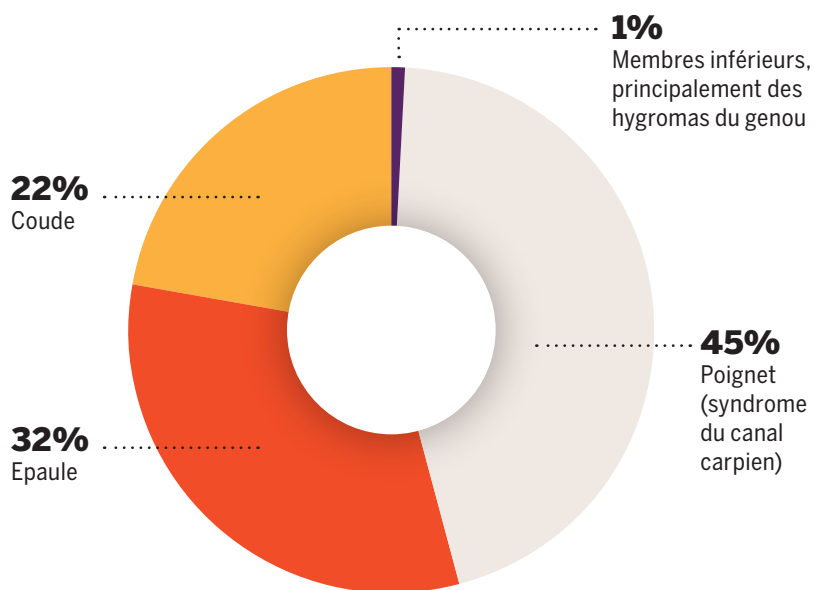
Les TMS sont des troubles complexes, dont les origines sont multiples



Source : INRS / Sécurité Sociale

« L'EMPLOYEUR DOIT ÉVITER LE RECOURS À DES MANUTENTIONS MANUELLES DE CHARGE PAR TOUTES LES MESURES D'ORGANISATION OU DE MOYENS. »

ARTICLE R4541 DU CODE DU TRAVAIL



Le poignet est la partie du corps la plus souvent touchée dans les TMS

La «révolution» par les appareils de levage

Chez TES (ex-Dataserv), ce sont désormais les transpalettes électriques qui portent les charges lourdes. Le leader du reconditionnement de matériel informatique – dont le siège France est à Baillargues, près de Montpellier – a investi dans cinq appareils pour préserver la santé de ses salariés.



Pour entrer, il faut montrer patte blanche. Ici, l'entreprise gère des données sensibles : des milliers d'informations gravées dans des disques durs qui doivent être définitivement effacées. Des entreprises de la France entière confient à TES leur parc informatique en fin de vie pour être reconditionné puis vendu, ou recyclé. Un logiciel spécifique, du nom de Blancco, réalise un «reset» général.

Plus de 100 000 ordinateurs sont déjà passés par l'entreprise de Baillargues. Des ordinateurs, des imprimantes, des

unités centrales et des serveurs qui doivent être déchargés, stockés, conditionnés et livrés par 17 salariés.

En tout, une demi-tonne de matériels par jour doit être ainsi posée et déposée !

C'est en tout cas le calcul auquel a abouti l'ergonome de l'AIPALS, Vincente Vassalo, qui était intervenue en 2016. «*Nos indicateurs n'étaient pas bons*», reconnaît le manager du site, Jérôme Poussard. «*Nous avions trop d'accidents. On s'est mis tous autour de la table, avec la CARSAT et l'AIPALS. C'est une approche globale qui a permis d'obtenir*

des résultats : analyse, diagnostic, formation, achat de matériel adapté, aide financière.»

Un atelier de sensibilisation aux «bons gestes et bonnes postures» a d'abord été suivi par toute l'équipe, puis une formation complémentaire. «*C'était très utile, mais avec le temps, on a tendance à oublier ou faire moins attention*», raconte Thomas, 28 ans, manoeuvre. «*Au moins avec les chariots électriques, on ne se pose plus de questions : c'est automatique !*»

Car la vraie «révolution» de l'aveu de tous – est passée par l'investissement dans des machines : cinq transpalettes électriques qui, d'une simple pression du doigt sur un bouton, élèvent à la bonne hauteur le matériel, que ce soit sur la chaîne de reconditionnement ou dans l'atelier de stockage. «*Maintenant quand j'ai mal au dos, ce n'est plus à cause du travail*», sourit l'employé. «*Mais du sport que j'ai fait le week-end !*» Aujourd'hui, il n'y a plus d'accident, la fatigue du personnel a réduit et la productivité en a tiré bénéfice.

«**MAINTENANT SI J'AI MAL
AU DOS, CE N'EST PAS
À CAUSE DU TRAVAIL
MAIS DU SPORT !**»

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des aides financières existent. Pour les entreprises de moins de 50 salariés, les CARSAT proposent des AFS (Aides Financières Simplifiées) pour investir dans des équipements plus sûrs ou lutter contre des pathologies professionnelles dont les TMS. L'enveloppe peut monter jusqu'à 25 000€. Pour TES, 50% de l'achat des chariots élévateurs (30 000€) ont été pris en charge.

Réforme de la santé au travail : le cap est donné

Le 12 mars, les ministres du Travail (Muriel Pénicaud) et de la Santé (Agnès Buzyn) ont écrit aux organisations syndicales et patronales afin de les inviter à « conduire une réflexion partagée et structurée » sur les évolutions de la santé au travail. Les résultats devraient être connus mi-juin, avant l'ouverture d'une deuxième phase de concertation.

+ d'infos : travail-emploi.gouv.fr

SAN-TÉ AU TRAVAIL

CONSTRUIRE UN VÉRITABLE PARCOURS SANTÉ AVEC LES ENTREPRISES

UN PARTENARIAT DES OBJECTIFS DES CONSEILS DES ACTIONS DES ÉVALUATIONS.

LIVRE BLANC
LIVING LAB 2

Construisons un véritable parcours santé pour les entreprises

Alors qu'une réforme de la santé au travail est en cours, l'AIPALS a proposé d'élargir son Living Lab (laboratoire d'idée) à l'ensemble des services de santé au travail de l'Occitanie. **17 d'entre eux ont répondu présents à la 2^e édition !**

Les 9 ateliers d'intelligence collective ont abouti à **50 propositions**, synthétisées dans un Livre Blanc intitulé « Construisons un véritable parcours santé pour les entreprises » sorti mi-mars.

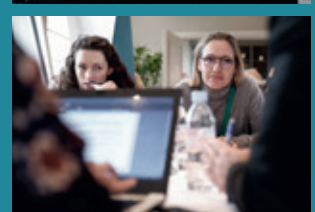
Parmi ses propositions, la centaine de participants préconise la mise en place d'un véritable « parcours santé-prévention » individualisé, c'est-à-dire un programme de prévention pluriannuel qui permettrait au dirigeant et aux acteurs des SSTI de manager leur démarche.

Ce parcours serait construit sur la base d'un autodiagnostic et d'une évaluation des risques à l'adhésion, afin de structurer un parcours avec des mesures sur 5 ans.

Il y aurait à la fois un « parcours santé individuel du salarié » et un « parcours santé collectif de l'entreprise ».

Dans « l'appel des 17 », les services de santé au travail de l'Occitanie réaffirment également que la réforme en cours ne pourra pas se faire sans eux et qu'ils souhaitent rester des têtes de réseau de la prévention au travail.

Le Livre Blanc est disponible, contactez-nous : contact@aipals.com



[Suivi des apprentis : le décret est paru !]

Le décret n° 2018-1340 qui officialise l'expérimentation des visites à l'embauche des apprentis par les médecins généralistes, si le service de santé au travail ne répond pas dans les délais, a été publié fin décembre. Cette modification intervient alors que les jeunes de moins de 25 ans sont 2,5 fois plus exposés aux accidents du travail que les autres salariés...

L'OCCITANIE : + DE 59 000 ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR AN

Dans le cadre du Plan Régional Santé Travail Occitanie, un diagnostic a été posé pour mieux cerner les enjeux régionaux en matière de santé au travail. Le but est de comprendre la situation régionale en matière d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de conditions de travail pour définir des priorités d'actions de prévention des risques professionnels.

La synthèse est en ligne sur :
www.prst-occitanie.fr

1 MILLION DE FEMMES EXPOSÉES À DES SOLVANTS

Un rapport de Santé Publique France révèle que plus d'un million de femmes actives, en âge d'avoir des enfants, sont en contact avec des solvants dangereux sur leur lieu de travail. De précédentes études avaient déjà prouvées qu'une exposition répétée ou chronique à ces produits peut provoquer des cancers et être néfaste pour la fertilité. Elle peut aussi être à l'origine de troubles de la motricité, de dépression et de troubles cognitifs.

+ d'infos : invs.santepubliquefrance.fr

L'EUROPE RENFORCE LES LIMITES D'EXPOSITION AUX AGENTS CANCÉROGÈNES

Les amendements confirment le rôle actif et positif joué par le Parlement européen dans la révision de la législation communautaire sur les cancers au travail. Il est essentiel de maintenir le cap sur la prévention primaire plutôt que d'organiser une rotation des personnes exposées.

+ d'infos :
europarl.europa.eu/portal/fr

Médecine du travail et médecine de ville se rapprochent

Suite à la proposition de la Députée Charlotte Lecocq, un amendement a été voté à l'Assemblée Nationale pour permettre au médecin du travail de renseigner sur le dossier médical partagé (DMP) des éléments sur la santé du travailleur pour le médecin généraliste. La réciproque reste encore à travailler...

+ d'infos : assemblee-nationale.fr

RESTER DANS SON EMPLOI EST UN FACTEUR DE SANTÉ !

Dans un contexte de vieillissement de la population active, de prévalence des maladies chroniques et de recul progressif de l'âge de départ en retraite, le maintien en emploi est un facteur de santé et d'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé. La HAS vient de publier des recommandations pour contribuer au maintien en emploi des travailleurs ayant un ou plusieurs problèmes de santé.

+ d'infos : has-sante.fr

LECOQC DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La députée Charlotte Lecocq, co-auteur du rapport «santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée», vient d'être nommée pour mener une mission ministérielle sur la santé au travail dans la fonction publique.

Des « speed consulting » pour les dirigeants

Dans le cadre de la journée nationale « Rencontres Santé Travail », l'AIPALS a lancé une opération spéciale, appelée « Prévention Rapprochée », et s'est déplacée le 12 mars aux portes des entreprises avec un camion aménagé. Le principe : une rencontre individuelle, en face à face, de 10 minutes avec un spécialiste de l'AIPALS pour répondre à toutes les questions. Une opération qui a rencontré un vif succès !



Les ateliers prévention c'est reparti !



Ils reprennent du service ! Gratuits, sur un format court, à proximité des entreprises et à visée pratique ! Cette année l'AIPALS propose 6 nouveaux ateliers. En y participant, les entreprises peuvent bénéficier jusqu'à 15% de remise sur leur cotisation annuelle.

Programme et inscription en ligne sur :
aipals.com


aipals
la prévention en action

AIPALS
Maison de l'Entreprise
429, rue de l'Industrie
CS 70003
34078 Montpellier Cedex 03
Tél. : 04 67 06 20 10
Fax : 04 67 06 20 20

aipals.com